



Semaine du 28 mai au 3 juin 2007 n° **173**

Sommaire

- **Le Crédit Lyonnais** : CCE extraordinaire le 1^{er} juin sur l'emploi
- **Airbus** : quatre syndicats acceptent la prime de 800 euros et 2,8 %
- **Alcatel Lucent** : mobilisation le 1^{er} juin
- **Europe 1** : grève le 5 juin pour les effectifs
- **France Bleu Sud Lorraine** : préavis de grève au 1^{er} tour des législatives
- **ANPE** : les syndicats unis interpellent les candidats aux législatives
- **France Télécom** : réintégration gagnée pour une cadre supérieure élue CGT
- **Pentecôte** : 59 % des Français n'ont pas travaillé
- **Sécurité sociale** : les exonérations de cotisations sociales plombent les comptes
- **GDF** : la CGT demande des clarifications au gouvernement
- **Médecins libéraux** : revenus en hausse de 11 à 29 % entre 1991 et 2004
- **Santé** : les futurs médecins sensibles aux incitations pour l'installation en zone difficile
- **Congrès de Séville** : la CES veut être entendue au plus haut niveau de l'Union
- **Suède** : la compagnie aérienne SAS clouée au sol par la grève
- **Retraite des cadres** : avec l'UGICT, ouvrons le débat sur les réformes

Édito « Ras la seringue » d'être mal reconnues

A l'appel de sept syndicats (CGT, CI, Sniil, CNI, Sud Santé sociaux, Snics-FSU, Snies-Unsa Éducation), deux associations (Unaibode, Atout cadre de santé), ainsi que le syndicat étudiant Unef, 2 500 infirmières des secteurs libéral, hospitalier et scolaire ont manifesté jeudi 24 mai à Paris pour réclamer la reconnaissance de leur formation à un niveau Bac + 3 ainsi que des revalorisations salariales, et ont obtenu du ministère de la Santé l'ouverture de négociations. En province, d'autres rassemblements ont eu lieu, notamment à Marseille où 150 infirmières ont manifesté. Pour cette profession technicienne de près de 500 000 personnes, pour l'essentiel des femmes, qui travaillent dans deux cas sur trois à l'hôpital, la question de la reconnaissance de la qualification, des responsabilités se pose avec force. Ce mouvement est d'autant plus intéressant qu'il montre au grand jour une profession qualifiée déclassée, précisément parce que très féminisée. Une profession que l'on choisit parce que c'est un travail qui fait sens. Le mouvement recueille une adhésion très large car la revendication fondatrice d'une reconnais-

sance à Bac + 3 est fondée sur une profonde injustice. Voilà des étudiants qui partent pour faire trois ans d'études, mais qui savent qu'au bout, leur diplôme sera reconnu seulement à Bac + 2. Voilà une profession à qui l'on confie de plus en plus de responsabilités déléguées ou déchargées en raison de la pénurie de personnels. Et qui en retour, ne voit pas ses efforts reconnus. La profession infirmière joue un rôle déterminant dans l'organisation de l'hôpital. Du fait des progrès techniques, de la sophistication des traitements, des soins, des protocoles pharmaceutiques, leur technicité est croissante, leurs responsabilités sont immenses. Si elles travaillent sous l'autorité d'un médecin, elles n'en ont pas moins le poids de la responsabilité humaine, juridique sur les épaules. Elles ne sont clairement pas assez nombreuses pour assurer le renouvellement des générations professionnelles et elles évoluent dans un contexte de réduction drastique des budgets qui entame la chaîne des soins et de l'accueil des patients. Qui rend plus difficiles les conditions d'exercice. Cette revendication de reconnaissance salariale et professionnelle n'est pas nouvelle, elle n'en est que plus urgente à régler. Elle n'est pas la seule revendication, car il faudra aussi traiter tout ce qui fait la dégradation des conditions de travail. Ce conflit ouvert avec le nouveau gouvernement ne pourra pas se régler avec la nouvelle instance ordinaire créée par le gouvernement Villepin. L'unité entre les libérales et les hospitalières, les étudiantes comme les professionnelles, la présence forte des organisations



syndicales représentatives comme la CGT en attestent : ces professionnelles ont choisi la voix revendicative et ne se laisseront pas dessaisir de leur mouvement par un ordre infirmier qui est avant tout un moyen pour l'État de s'exonérer du dialogue social avec les interlocuteurs reconnus des salariés.

syndicales représentatives comme la CGT en attestent : ces professionnelles ont choisi la voix revendicative et ne se laisseront pas dessaisir de leur mouvement par un ordre infirmier qui est avant tout un moyen pour l'État de s'exonérer du dialogue social avec les interlocuteurs reconnus des salariés.

Le Crédit Lyonnais

CCE extraordinaire le 1^{er} juin sur l'emploi

Le Crédit Lyonnais (LCL) réunira son comité central d'entreprise (CCE) en séance extraordinaire le 1^{er} juin prochain dans le cadre d'une « préinformation » relative à l'ouverture d'une procédure d'information consultation au titre des livres IV et III du Code du travail pour « plan de sauvegarde de l'emploi ». Pour Claude Moll, délégué syndical central CGT de LCL, interrogé par l'AFP, « il ne pourrait s'agir que d'un plan de pré-



traite, mais dans la situation actuelle, où les conditions de travail se

sont détériorées au maximum, 2 à 3 000 suppressions de postes seraient catastrophiques », a-t-il indiqué, précisant toutefois « qu'à ce jour aucun chiffre n'a été communiqué aux syndicats » par la direction de LCL. En 2006, la CGT avait dénoncé la « dégradation des conditions de travail » à LCL en insistant particulièrement sur la réduction des effectifs passés « de 33 000 à 25 000 salariés » depuis le rachat du Crédit

Lyonnais par le Crédit Agricole en 2003.

Airbus

Quatre syndicats acceptent la prime de 800 euros et 2,8 % d'augmentation

Quatre des cinq syndicats d'Airbus France ont accepté vendredi 25 mai les propositions de la direction d'accorder une prime exceptionnelle de 800 euros à tous les salariés et une augmentation de salaires de 2,8 % en 2007. FO (majoritaire), CFTC, CFDT et CGC ont signé cet accord salarial, seule la CGT a refusé ces nouvelles propositions, estimant que « la direction aurait pu faire un effort supplémentaire » et que « le mécontentement est toujours très réel » chez les salariés. La CGT a cependant accepté de signer la clause concernant l'égalité des rémunérations hommes/femmes.



Alcatel Lucent

Mobilisation le 1^{er} Juin



La direction d'Alcatel Lucent a confirmé son plan de suppression de « 1 468 postes en France » et annoncé la création

de « 188 autres pour les secteurs en croissance », lors d'un Comité central d'entreprise (CCE) de trois jours, qui s'est achevé jeudi à Vélizy (Yvelines). Alors que les syndicats appellent à la mobilisation le 1^{er} juin à l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires, l'action continue sur les sites du groupe. Ainsi des salariés des sites d'Orvault (Loire-Atlantique) et de Cesson-Sévigné (Ile-et-Vilaine) ont débrayé vendredi 25 mai pour protester contre le plan. Les mouvements chez Alcatel-Lucent sont suivis dans des proportions de 80 à 90 % des salariés depuis le début des mouvements sociaux dans le groupe il y a trois mois.

Europe 1

Grève le 5 juin pour les effectifs



Un préavis de grève pour le 5 juin a été voté par les salariés d'Europe 1 réunis en assemblée générale vendredi 25 mai afin de réclamer notamment le maintien des effectifs. Ils ont également adopté une plate-forme revendicative portant sur le projet de rapprochement entre le pôle presse écrite du groupe Lagardère (Hachette Filipacchi Médias, HFM) et le pôle audiovisuel (Lagardère Active), demandant « la garantie du maintien des effectifs actuels et le paiement des heures supplémentaires ». Cette assemblée générale a été convoquée à l'issue d'une réunion extraordinaire du Comité d'entreprise (CE) de l'unité économique et sociale d'Europe 1, visant à informer les représentants des personnels en vue de consultations ultérieures en CE sur le plan de restructuration.

France Bleu Sud Lorraine

Préavis de grève au 1^{er} tour des législatives

Un préavis de grève a été déposé pour le dimanche 10 juin, premier tour des élections législatives, et le lundi 11 à France Bleu Sud Lorraine afin de protester contre des suppressions de postes à répétition. Selon les syndicats CGT, Sud et CFTC, la station « subit » une réduction des budgets de 10 % pour 2007 avec des animateurs à temps partiels imposés, des techniciens qui travaillent à flux tendu, des salariés qui ne comptent pas leurs heures pour assurer une antenne proche des auditeurs. Déjà privée en trois ans d'un technicien, d'un personnel administratif et d'un journaliste, l'antenne de Nancy de Radio France devrait être amputée à l'été d'un demi poste d'auxiliaire de production. En lieu et place de la soirée électorale et d'une journée spéciale élection prévue le lundi, un « simple fil musical » sera proposé aux 100 000 auditeurs de Meurthe-et-Moselle et des Vosges « si la direction maintient son souhait de réduire une nouvelle fois les moyens humains » indiquent les syndicats.



ANPE

Les syndicats unis interpellent les candidats aux législatives

L'intersyndicale (CGT, CFDT, CFE-CGC, FO, SNAP-CFTC, SNU, SUD, UNSA) de l'ANPE d'Ile-de-France a demandé vendredi 25 mai dans une lettre ouverte aux candidats aux élections législatives l'abrogation d'un décret modifiant le statut de l'Agence, qui permet la création de filiales commerciales privées. Pour les syndicats, « la filialisation des activités de l'agence, outre le réel danger de changement de statut pour le personnel, induit la marchandisation des demandeurs d'emploi et des entreprises, usagers de l'agence. [...] Nous allons donc vers la privatisation du Service public de l'emploi (SPE) qui de fait est à deux vitesses, selon le niveau d'employabilité des demandeurs d'emploi et la prestation demandée par l'entreprise ».



France Télécom

Réintégration gagnée pour une cadre supérieure élue CGT

Jeanne Dumont, cadre supérieure à la Direction Territoriale Nord de France Télécom, avait elle eu le tort d'accepter d'être candidate déléguée du personnel sur la liste CGT en janvier 2007 ? Sitôt élue la direction a tenté de remettre de l'ordre pour reprendre la situation en main en l'écartant de son poste de travail et de ses responsabilités professionnelles. Cadre supérieure ou représentante CGT il faut choisir ! C'était le message que la direction comptait faire comprendre à tous, cadres et cadres supérieurs. Et toute tentative d'argumentation sur « la reconnaissance de l'utilité et la valorisation par l'entreprise du rôle de représentant du personnel » qu'on trouve en général dans les préambules des textes sur le droit syndical semblait vouée à l'échec. C'était sans compter avec la mobilisation impulsée par le syndicat départemental du Nord. Une motion de soutien relayée dans toute la CGT par la Fédération CGT-FAPT et l'UD-CGT du Nord a rapidement rassemblées des centaines de signatures qui sont parvenues sur le fax de la direction, émanant des syn-



dicats départementaux, de régions et de sections syndicales de la FAPT, d'Union locales, de syndicats et sections syndicales de l'interprofessionnel, dont l'UGICT-CGT. Une motion unitaire CGT-CFDT-CFTC-FO-SUD a même été déposée lors du CE de la direction Nord le 13 avril. Un tract de la section UFC sur la situation des cadres à France télécom et la nécessité qu'ils s'organisent est distribué au siège de la DT Nord, très apprécié par la grande majorité des cadres et cadres sup. Deux adhésions de cadre sup sont annoncées... devant cette mobilisation, la Directrice Territoriale a été obligé de revoir sa position et a réintégré Jeanne Dumont sur une responsabilité à plein temps correspondant à son niveau de grade et de compétences. Dans le même temps elle conserve ses mandats représentatifs. Cette grande victoire pour toute la CGT et son UGICT confirme qu'exercice réel de sa citoyenneté à l'entreprise et engagement syndical (CGT) vont de pair.

Pentecôte

59 % des Français n'ont pas travaillé

Selon un sondage Opinionway publié vendredi 25 mai dans le quotidien gratuit Métro, près de six Français sur dix (59 %) ont indiqué ne pas travailler pas le lundi de Pentecôte. Pour la majorité des salariés du public (73 %), des cadres (54 %), des professions intermédiaires (61 %), des employés (63 %) et des ouvriers (66 %), cette troisième édition de la « journée de solidarité pour la dépendance » sera chômée. Parmi les personnes ne travaillant pas, 53 % expliquent que leur entreprise ou leur administration sera fermée ce lundi, 16 % indiquent avoir pris un jour de RTT et 14 % un jour de congé. En 2006, 60 % des Français n'avaient pas travaillé ce jour-là.

Sécurité sociale

Les exonérations de cotisations sociales plombent les comptes

Les administrateurs CGT de l'ACOSS ont indiqué dans un communiqué le 21 mai que le bilan des cotisations sociales exonérées en faveur du Patronat pour l'année 2006 « est très préoccupant ». En effet, les « aides pour l'emploi » en faveur des employeurs, atteignent la somme de 23,9 milliards d'euros (156 milliards de francs), soit près de 10 % des cotisations perçues par les Urssaf. Mais en rapportant les exonérations aux seules cotisations patronales du secteur privé, leur part est alors de 19,5 %. 21,6 milliards sont compensés par le budget de l'État, c'est-à-dire que les employeurs transfèrent leurs obligations sociales directement sur les contribuables. Ils indiquent ainsi que le manque à gagner pour les comptes de la Sécurité sociale est de 2,3 milliards d'euros, une somme considérable compte tenu de la conjoncture. Après une évolution de plus 4,7 % enregistrée en 2005, ces exonérations ont augmenté de 13,5 % en 2006. Un tiers des exonérations sont relatives à un salaire inférieur à 1,1 Smic qui concerne 12 % des salariés. Quasiment la moitié du montant exonéré est générée par un salaire compris entre 1,1 et 1,3 Smic qui concerne 20 % des salariés. Au-delà de 1,6 Smic, soit 42 % des salariés et 58 % de la masse salariale, l'employeur ne bénéficie plus d'exonération. La CGT estime que cette situation est malsaine et préjudiciable pour les comptes sociaux, pour le budget de l'État, elle encourage l'emploi précaire et sous payé. Elle propose depuis longtemps « une réforme du financement de la Sécurité sociale qui soit juste socialement et efficace économiquement ainsi que des mesures en faveur de l'emploi stable et bien rémunéré ».



GDF

La CGT demande des clarifications au gouvernement

La fédération CGT mines-énergie a demandé jeudi 24 mai au gouvernement de « clarifier ses intentions sur l'avenir de Gaz de France et plus largement du service public de l'électricité et du gaz ». Interrogé sur le dossier de la fusion Suez-GDF, François Fillon avait indiqué la veille qu'il n'y avait « pas urgence à décider », fixant comme échéance « fin juin, début juillet ». La fusion entre Suez et Gaz de France repoussée au 1^{er} juillet par le Conseil constitutionnel, (date de l'ouverture totale des marchés de l'énergie à la concurrence) est toujours suspendue à la signature par Matignon du décret de privatisation de GDF. « La privatisation de GDF n'est visiblement pas jugée porteuse », estime la FNME-CGT, craignant « que le nouveau président et son gouvernement masquent leurs intentions afin d'avoir ensuite les mains libres pour privatiser ». Elle souligne que « les enjeux de cette privatisation sont considérables pour l'avenir énergétique de la France [car] c'est bien de la maîtrise publique de nos outils énergétiques (...) qu'il s'agit ». Elle réaffirme que « d'autres perspectives existent que la privatisation de GDF, la mise en concurrence d'EDF et GDF et la fin programmée des tarifs réglementés ». La CGT exige notamment l'ouverture « d'un débat contradictoire sur des alternatives à la fusion Suez-GDF, en particulier la création d'un pôle public de l'énergie fondé sur le rapprochement d'EDF et de GDF ».



Médecins libéraux

Revenus en hausse de 11 à 29 % entre 1991 et 2004

Selon une note adoptée jeudi 24 mai par le Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie, les revenus des médecins libéraux ont connu « une progression très significative » entre 1991 et 2004, entre 11 % et 29 % selon les spécialités, contre 8 % en moyenne pour les salariés. « Les revenus nets des spécialistes de secteur 2 (honoraires libres, ndlr) augmentent plus rapidement (+ 29 %) que ceux des spécialis-

tes de secteur 1 (tarifs « sécu », + 20 %) et des omnipraticiens (généralistes, + 11 %). Cette note a été synthétisée dans un « avis sur les conditions d'exercice et de revenu des médecins libéraux » adopté à la quasi-unanimité des 53 membres du HCAAM (qui regroupe experts, syndicats professionnels et de salariés, patronat, associations d'usagers), la CGT s'y étant refusée.

Santé

Les futurs médecins sensibles aux incitations pour l'installation en zone difficile

Une étude d'opinion BVA pour le Conseil de l'Ordre des médecins indique que 58 % des étudiants de médecine sont prêts à se laisser convaincre de s'installer en zone rurale ou en banlieue si les mesures proposées par les pouvoirs publics leur paraissent « suffisamment incitatives ». Du côté des jeunes médecins (qui ont terminé leurs études depuis cinq ans), seuls 46 % d'entre eux pourraient se laisser convaincre de s'installer dans ces zones. « Ce n'est pas une mesurette qui va convaincre les jeunes de s'installer dans ces



zones, mais bien un ensemble de mesures, dont l'aide matérielle », a commenté M. Zeiger, vice-président du Conseil National de l'Ordre des Médecins.

En « cité populaire », les mesures incitatives jugées les plus efficaces sont « favoriser l'exercice en lieux multiples » (21 %) et « majorer de 20 % des actes médicaux et consultations pour les médecins installés en groupe » (19 %).

En zone rurale, la mesure plébiscitée est le fait de « mettre à disposition un local professionnel par la municipalité ».

Congrès de Séville

La CES veut être entendue au plus haut niveau de l'Union

Hausses des salaires, développement de l'emploi non précaire, protection et garanties collectives des salariés, charte des droits fondamentaux dans tout traité européen, la CES a martelé ses revendications pour les années à venir et exigé de pouvoir négocier ou être entendue par les autorités européennes. Invité de la journée d'ouverture, le président de la Commission européenne José Manuel Barroso a martelé devant les syndicalistes la nécessité d'« adapter » les modèles sociaux européens. Un discours qui a laissé le congrès sur sa faim. Le secrétaire général de la CES, le britannique John Monks a regretté que M. Barroso n'ait « pas offert d'espoir » aux travailleurs européens. Dans son intervention, le secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault a évoqué le contexte politique français d'après présidentielle en ces termes : « Son résultat, malheureusement, ne servira pas de point d'appui pour le mouvement syndical et aux revendications de la CES, bien au contraire ! Monsieur Sarkozy a une préférence pour les thèses patronales en faisant la promotion de la « flexisécurité », c'est-à-dire qu'il considère que les droits actuels des salariés sont un frein à l'emploi. Un chef d'État qui affirme vouloir mettre en cause le droit de grève dans ses premières réformes, n'est pas un allié du mouvement syndical. Nous avons trouvé surprenant que pour marquer son engagement européen, il ait fait le choix d'installer un ministre chargé de veiller à l'identité nationale. » Le « manifeste » adopté jeudi 24 mais par la CES voté à l'unanimité par les délégués, annonce des campagnes pour « une augmentation des salaires minimums » et de « vraies hausses de salaires » dans les quatre années à venir. Le congrès a aussi appelé à une manifestation européenne à Bruxelles lors du sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UE des 21 et 22 juin, afin qu'ils intègrent la charte des droits fondamentaux dans l'avenir institutionnel des 27, comme le prévoyait le traité constitutionnel européen.



Suède

La compagnie aérienne SAS clouée au sol par la grève

La compagnie aérienne scandinave SAS a annulé tous ses vols de samedi 26 mai en provenance et à destination de la Suède en raison de la grève de son personnel de cabine en Suède. La majorité du personnel navigant (800 personnes sur 1 200) de la compagnie aérienne suédoise SAS a entamé une grève vendredi matin faute d'un accord avec la direction de la compagnie sur l'amélioration de ses conditions de travail.



Retraites des cadres

Avec l'Ugict, ouvrons le débat sur les réformes

Pari tenu et avec succès pour le Syndicat CGT de l'IFP (ex-Institut Français du Pétrole) de Rueil-Malmaison et l'UGICT-CGT qui ont animé une conférence-débat ouverte à l'ensemble des salariés sur le thème de « 2007 à 2050 : quels droits à retraite, pour quel niveau de vie, à partir de quel âge ? » Dans un amphithéâtre bondé, rassemblant plus de 150 personnes, et en direct auprès du site de Lyon via un dispositif de visioconférence, ce sont au total près de 200 salariés qui ont participé entre 12 heures 30 et 14 heures à cette réunion. Cette initiative a permis d'aborder les conséquences de quatorze années de réformes gouvernementales et d'accords signés par les partenaires sociaux sur le montant de nos futures pensions et sur l'âge de départ en retraite. Face à la dégradation des pensions, l'épargne retraite est-elle une alternative

sérieuse à nos régimes de retraite par répartition ? Que peut-on espérer d'un PERCO ou d'un PERP ? Quelles solutions pour financer nos régimes de retraites ? Au fil des échanges, l'auditoire est, selon le syndicat, manifestement passé d'une vision très fataliste et résignée de la situation à des questions plus pratiques : que pouvons-nous faire pour garantir nos retraites ? Réponse simple : soutenir d'abord nos propositions en votant CGT lors des élections à l'AGIRC ! Cette réunion pourrait être suivie d'autres, car bien des salariés auraient souhaité poser plus de questions !

Si vous souhaitez organiser une conférence débat dans votre entreprise, l'UGICT-CGT est à votre disposition.

Merci de nous contacter au 01 48 18 85 12 (Caroline Lenert).

